



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## tarifs marchandises

Question écrite n° 37533

### Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'avenir des entreprises de scieries et merranderies installées en France. La SNCF annonce une augmentation de ses tarifs de transport de bois rond de près de 100 % en deux ans (soit 25 % tous les six mois). Cette situation va accentuer les difficultés importantes déjà ressenties par nombre d'entreprises de la filière bois. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour apaiser l'inquiétude de la Fédération nationale du bois.

### Texte de la réponse

Dans le cadre du plan de redressement de sa branche fret, la SNCF a prévu des mesures destinées à améliorer ses résultats financiers, compte tenu de l'importance des déficits enregistrés sur certains secteurs. Le retour à l'équilibre économique de ce secteur est un préalable indispensable à une politique de développement du trafic, et le Gouvernement contribuera au Plan fret à hauteur de 800 millions d'euros, sous réserve de l'accord de la Commission européenne. Dans ce cadre, toutes les pistes de productivité sont étudiées par la SNCF afin de pouvoir, d'une part, offrir des prestations de qualité, d'autre part, revenir à une situation d'équilibre économique. Ces mesures s'accompagnent dans les secteurs très déficitaires, comme la filière bois, de hausses de tarifs étalées dans le temps. Selon la SNCF, et au-delà de cas particuliers, une hausse moyenne de 5 % par rapport aux tarifs en vigueur en 2003 a été appliquée le 1er février dernier, dans une première étape, au trafic du bois rond. Devant l'inquiétude de la profession et de ses représentants, la SNCF a mis en place des réunions régulières avec eux, tant au niveau national qu'au niveau régional, afin de pouvoir mieux identifier les possibilités d'amélioration de la productivité et de l'organisation logistique de ce trafic. Sur cette base, la SNCF devrait être en mesure de déterminer rapidement ses prochaines offres tarifaires. Il convient donc d'attendre ses propositions afin d'apprécier si les professionnels de la filière bois les estiment acceptables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Glavany](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37533

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 2004, page 2905

**Réponse publiée le :** 20 juillet 2004, page 5563